

COMMUNE DE NOYELLETTE

Compte rendu de la séance du 07 novembre 2020

La séance ouverte à 9h30 et close à 12h15.

Ordre du jour:

La préfecture autorise les réunions des organes délibérants, dans le respect des gestes barrières et à huis clos, afin de maintenir le bon fonctionnement des communes, notamment les prises de décisions économiques.

REUNION DE CONSEIL A HUIS CLOS en raison de la crise sanitaire. Merci de venir avec un masque de protection, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition dans la salle.

Merci de nous prévenir en cas d'absence, afin d'assurer le quorum (1/2 des membres). Les élus absents peuvent établir un pouvoir à remettre à un élu présent (1 pouvoir maximum par élu).

- Maîtrise d'oeuvre de la salle des fêtes
- Eclairage public :
 - éclairage LED (diagnostic et devis)
 - projet enfouissement des réseaux
- Défibrillateur
- Eclairage classe
- Chèque groupama
- Noël agents
- Bail logement communal
- Boîte à livres

Présents : Nadine VENDEVILLE, Sylvain DEBERLES, Agnès PEZZA, Anne-Marie LEBRAN, Alice LEGRAND, Aurore COUPPE, Guillaume COLLIEZ, Maryline BOLIN, Antoine DOMANIECKI

Absents : Vincent PUCHOIS

Représentés : Anne-Sophie LARIVIERE

Délibérations du conseil:

Maîtrise d'oeuvre pour les travaux de la salle des fêtes (DE 2020 46)

La séance ouverte, Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la réponse à la consultation lancée le 24 septembre 2020 pour la maîtrise d'oeuvre des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes communale.

Elle expose qu'elle a reçu plusieurs retours négatifs pour diverses raisons et détaille la seule réponse positive reçue de l'entreprise ENERCONCEPT à Fampoux.

Cette proposition répond à l'ensemble du cahier des charges transmis aux entreprises et s'élève à 13 500 € HT (cahier des charges et proposition annexés à la présente délibération).

Après présentation de l'ensemble de la proposition et délibération, le Conseil Municipal unanime valide la proposition de maîtrise d'oeuvre de l'entreprise ENERCONCEPT de Fampoux pour un montant HT de 13 500 €.

Eclairage public LED (DE 2020 47)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les résultats de l'audit réalisé sur l'ensemble du réseau d'éclairage public et présente un devis pour la modification des éclairages actuels vers de l'éclairage LED.

Ce devis comprend la suppression des éclairages vétustes pour l'environnement, le renouvellement des candélabres, cannes, hublots, ampoules, les travaux nécessaires sur les armoires électriques et l'ajout de deux points lumineux supplémentaires (un premier dans le chemin du gué et un second dans la rue de la ferme) et il s'élève à 40 430 € HT.

Madame le Maire précise que des subventions seront demandées pour ce projet à la FDE62, le FARDA, la DETR, le CEE et le fond de concours de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Après délibération et étude du dossier, le Conseil Municipal unanime valide la proposition de Madame le Maire pour supprimer les éclairages vétustes pour l'environnement par des éclairages à LED. Il autorise Madame le Maire à lancer le projet et demander les subventions FDE62, FARDA, DETR, CEE et Fond de concours de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

L'ensemble des pièces de l'audit et de la proposition commerciale est annexé à la présente délibération.

Défibrillateur (DE 2020 49)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le décret 2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes, qui précise que les établissements recevant du public ont l'obligation de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe à compter du 1er janvier 2021, en application des articles L. 123-5 et L. 123-6 du code de la construction et de l'habitation (et de l'article L.5233-1 du code de la santé publique).

Elle présente des devis de l'entreprise ELECTRO COEUR de Béthune :

- le premier en location : comprenant le défibrillateur, l'installation, la formation de 10 personnes et la maintenance complète pour 720 € HT/ an
- le second à l'achat : comprenant le défibrillateur, l'installation, la formation de 10 personnes et un contrat de maintenance complète (engagé pour 5 ans) pour 2000 € HT puis 300 € HT/an pour le contrat de maintenance.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide la proposition d'achat du défibrillateur avec un contrat d'engagement de maintenance pour 5 ans.

Enfouissement des réseaux (DE 2020 50)

Suite à l'audit réalisé sur le réseau d'éclairage public, la FDE62 a proposé d'étudier la faisabilité d'enfouissement des réseaux sur la commune de Noyellette.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la proposition réalisée par la FDE 62 sur l'enfouissement des réseaux communaux. Elle précise que les travaux ne peuvent pas être entrepris sur la route départementale "rue d'Arras" et que les rues "du pont" et "du Fort-Louis" sont déjà enfouies. Elle précise également que c'est un projet à long terme qui se réalisera sur plusieurs années.

Détail exposé des coûts par rue :

> **Rue des 4 vents :**

Reste à charge commune : 39 905 € HT

> *Chemin du Gué :*

Reste à charge commune : 47 740 € HT

> *Rue Philippe :*

Reste à charge commune : 29 210 € HT

> *Rue de la ferme :*

Reste à charge commune : 29 210 € HT

> *Rue d'Enfer :*

Reste à charge commune : 114 750 € HT

Maîtrise d'oeuvre complète pour les 5 zones :

Reste à charge commune : 13 703 € HT

Reste à charge total pour la commune : 274 518 € HT

Madame le Maire propose de financer ces travaux par un emprunt bancaire et de solliciter la communauté de communes des Campagnes de l'Artois pour obtenir le fond de concours.

Après étude du dossier et délibération, le Conseil Municipal unanime valide la proposition de Madame le Maire pour l'enfouissement des réseaux. Il autorise Madame le Maire à monter les dossiers pour lancer ce projet et faire les demandes de subventions FDE62, Orange, DETR, Département et pour le fond de concours de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois. Il autorise également Madame le Maire à faire des études de financement pour ce projet.

Eclairage de la salle de classe (DE 2020 51)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les problèmes récurrents avec les néons dans la salle de classe. Elle propose de les remplacer par des pavés LED.

Elle présente un devis de l'entreprise ATEC s'élevant à 1054 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide la proposition de Madame le Maire pour le remplacement des néons par des pavés par l'entreprise ATEC pour un total HT de 1054 € HT.

encaissement chèque groupama (DE 2020 52)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un chèque de groupama suite à la renégociation du contrat d'assurance.

Elle précise que le chèque s'élève à 24.40 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à encaisser le chèque de groupama d'une valeur de 24.40 €.

encaissement chèque orange (DE 2020 53)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un chèque d'orange pour le remboursement de la facture suite au passage à la fibre.

Elle précise que le chèque s'élève à 41.66 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à encaisser le chèque de orange d'une valeur de 41.66 €.

Noel des agents (DE 2020 54)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les années précédentes, la commune offrait aux agents et aux enfants des agents une boîte de chocolats.

Elle propose d'offrir aux enfants (de moins de 12 ans) des agents d'offrir une carte cadeau et de maintenir une boîte de chocolats pour les agents eux-mêmes.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide la proposition d'offrir une carte cadeau de 20 euros aux enfants d'agents agés de moins de 12 ans. La carte cadeau sera identique à celles offertes aux enfants de la commune. Il valide également d'offrir une boîte de chocolats aux agents communaux.

Mme PEZZA Agnès sera chargée de commander l'ensemble des cartes cadeaux offertes aux enfants et aînés auprès de la poste par le biais du compte professionnel de la commune.

Pose de la boîte à livres (DE 2020 55)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal 2 devis pour la pose de la boîte à livres commandée lors de la commande groupée organisée par la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Le premier devis de Balestra s'élève à 445 € HT pour la réalisation d'un support en tubes et la réalisation d'un massif en béton.

Le second de la société Elanplast (fabricant de la boîte à livres) s'élève à 460 € HT pour la réalisation de pieds de soutien en inox + asa comprenant : étude, fourniture et pose du support.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide la proposition de l'entreprise Elanplast au prix de 460 € HT.

Bail logement communal (DE 2020 56)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'estimation de 100 000 € établie par le notaire de Beaumetz les loges pour le logement communal.

Elle précise que le manque de bail pose problème pour la mise en vente de ce logement et propose au Conseil Municipal d'établir un nouveau bail en bonne et due forme, avec une réévaluation du loyer et l'intégration au bail de l'entretien de la fosse septique et d'une servitude interdisant le stationnement sur la citerne à incendie.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide la proposition de Madame le Maire de faire un nouveau bail avec les clauses mentionnées ci-dessus. Il autorise Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la signature de ce bail.

Autres sujets ne nécessitant pas de délibérations :

Courrier église :

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu de la paroisse Sainte Marie de l'Assomption.

Référent COVID :

Madame le Maire précise au Conseil Municipal qu'elle a reçu une circulaire de la préfecture conseillant de désigner un référent COVID pour le suivi des personnes fragiles et les transmissions d'informations avec la préfecture.

Chaque conseiller souhaite réfléchir à cette proposition.

Abri de bus de la rue du Fort Louis

Madame Legrand demande la possibilité de nettoyer l'abri de bus de la rue du Fort Louis afin qu'il soit plus agréable pour les usagers.

Alice et Guillaume se porte volontaires pour le nettoyer et Maryline propose de fournir l'eau et le matériel puisque sa maison est à proximité.

Distribution Noël :

L'ensemble du Conseil Municipal s'accorde pour fixer la distribution des cartes cadeaux de Noël au 12/12/2020 entre 10h et 12h. L'organisation plus précise sera effectuée plus tard en fonction des conditions fixées par le gouvernement.

Chasse :

Il a été signalé que les chasseurs tirés à proximité des habitations. Plusieurs conseillers ont précisé avoir reçu des plombs dans leurs fenêtres ou toitures. La gendarmerie a été avertie.

Plan vigipirate attentat :

Suite au passage du plan vigipirate en urgence attentat, la commune a pris un arrêté d'interdiction de stationnement aux abords de l'école. L'affichage et la signalisation ont été mis en place.

11 Novembre 2020 :

Madame le Maire précise que pour la commémoration du 11 novembre le protocole sera le même que celui appliqué lors de la commémoration du 14 juillet : lecture du discours et dépôt de gerbes en présence du Maire et des adjoints.

Vitrine affichage école :

Madame le Maire précise que la seconde vitrine a été déplacée à côté de la vitrine existante afin de pouvoir mettre la boîte à livres à cet endroit.

Fait à Noyellette, le 17/11/2020

N. VENDEVILLE, Maire

Mr DEBERLES Sylvain Mme LARIVIERE Anne-Sophie Mme LEGRAND Alice

Mr COLLIEZ Guillaume Mme COUPPE Aurore Mme LEBRAN Anne-Marie

Mme PEZZA Agnès ~~Mr PUCHOIS Vincent~~ Mme BOLIN Maryline

ABSENT

Mr DOMANIECKI Antoine